

LE MAG

La Lozère Nouvelle du 22 novembre 2013

Diagnostic aérien d'un édifice du XII^e siècle

Quand un drone vole au secours du château du Tournel !

Majestueux, encerclé par les reliefs du Mont Lozère et de la Montagne du Goulet, dominant la vallée depuis son éperon rocheux, le Château du Tournel est le premier édifice remarquable que rencontre le Lot après sa source. Cet antique château féodal du XII^e siècle, situé sur la commune de Saint-Julien-du-Tournel, fut le siège d'une célèbre baronnie du Gévaudan. À son approche, l'imagination s'emballe jusqu'à entendre résonner le cliquetis des armures et le raclement des sabots des chevaux dans la pente abrupte. Réputé comme imprenable, l'édifice fut pourtant détruit puis abandonné sans ne jamais pouvoir être restauré. Mais depuis le XX^e siècle, quelques passionnés luttent contre sa lente dégradation.

QUAND UN ROBOT S'ENVOIE AU SECOURS DE L'HISTOIRE...

Pascal Beaury est de ceux-là. Le charismatique Maire de la commune réagit aujourd'hui encore avant que ne survienne l'irréparable et qu'un important pan de mur ne s'effondre. Il est épaulé dans sa démarche par Philippe Bouteille qui connaît bien le site et pour cause : il peut voir le château par la fenêtre de sa maison ! Architecte de son état, Philippe Bouteille a confirmé des problèmes majeurs sur la tour sud et le donjon, ce qui a motivé une demande de subventions pour travaux. Mais la restauration nécessitait un diagnostic précis de ces parties hautes, pour la plupart inaccessibles. Le photographe Bruno Calendini est alors

Le drone réalise des images haute définition des lieux inaccessibles

intervenu pour survoler le site. Grâce à un drone de prise de vues aériennes, il a quadrillé méthodiquement chaque zone, prenant des images en haute définition. Il a ensuite traité ses clichés sur place, avec des logiciels mettant en exergue les informations essentielles.

Ce déballage de technologies a pied des murs plusieurs fois centenaires a donné lieu à des scènes au contraste pour le moins saisissant ! Quant à l'appareil photo et au drone truffés d'électronique utilisés pour cette mission, ils représentent certainement les serviteurs les plus improbables jamais envisagés par les Seigneurs du Tournel, même dans leurs rêves les plus fous.

Propos recueillis par Patrick Zimmermann

Un photographe qui prend de la hauteur...

- Comment avez-vous intégré ce projet historico-architectural ?

Je réalisais des images à Saint-Julien-du-Tournel lorsque j'ai rencontré monsieur Bouteille. Il m'a alors expliqué les problèmes de dégradations des parties supérieures du château et son projet de faire monter un échafaudage le long des tours afin d'évaluer les dégâts. Une entreprise pharaonique, vu la difficulté pour accéder au site et pour sécuriser une telle installation. Nous avons rapidement envisagé d'utiliser un drone de prises de vues aériennes afin de diagnostiquer l'état des murs abîmés dans leur partie la plus inaccessible : une solution bien plus rapide à mettre en place et beaucoup plus économique.



Sur la tour, drone a permis de contrôler les failles

gement de mes commanditaires envers ce patrimoine qui leur est cher et par l'idée de prendre part à l'aventure. Piloter un drone au ras des tours de ce château du XII^e siècle, réaliser les documents qui serviront à sa restauration et participer aussi modestement soit-il à son histoire, a pris peu à peu une dimension et une saveur toutes particulières.

- Que vous apporte le drone dans votre activité professionnelle ?

Le drone vient compléter la panoplie d'outils que j'utilise pour mes prises de vues depuis 20 ans. Sa haute technologie permet des images spectaculaires et inédites. Séduit par ces qualités, le Comité départemental du tourisme de la Lozère m'a dès lors et déjà commandé le survol de sites naturels ou d'édifices remarquables. Les prises de vues par drone sont aussi toutes indiquées pour mettre en valeur des biens immobiliers, des établissements touristiques, des bâtiments d'entreprises, ... mais également

pour suivre un chantier, faire des diagnostics thermiques, contrôler l'état de toitures, de falaises, de viaducs ou autres édifices monumentaux. Qu'il s'adresse aux particuliers, municipalités, architectes, ... et pourquoi pas aux pompiers, policiers, gendarmes ou assureurs, le drone offre une multitude de solutions que je peux aujourd'hui proposer aux Lozériens.

- Quelle est votre actualité ?

Depuis le début de l'année, je suis engagé dans la réalisation de nombreux films et photos sur le département. Je travaille aussi au drone en dehors de la Lozère, notamment pour de l'immobilier de prestige et du patrimoine. Je continue également mes reportages à l'étranger pour la presse et de grandes marques de l'industrie photographique. Je rentre de l'Ile Maurice et mon année se clôturera sous le signe de l'Afrique : après un "Coup de cœur" autour de mes portraits animaliers dans l'émission *Gouter Voir*, tournée au Château d'Orfeuillette et diffusée tout récemment sur France 3, je prépare un nouveau reportage qui aura lieu en Namibie.

- Comment avez-vous vécu cette présentation ?

Le château du Tournel est un édifice magnifique. J'ai été à la fois séduit par l'enga-

gement de mes commanditaires envers ce patrimoine qui leur est cher et par l'idée de prendre part à l'aventure. Piloter un drone au ras des tours de ce château du XII^e siècle, réaliser les documents qui serviront à sa restauration et participer aussi modestement soit-il à son histoire, a pris peu à peu une dimension et une saveur toutes particulières.

Le drone vient compléter la panoplie d'outils que j'utilise pour mes prises de vues depuis 20 ans. Sa haute technologie permet des images spectaculaires et inédites. Séduit par ces qualités, le Comité départemental du tourisme de la Lozère m'a dès lors et déjà commandé le survol de sites naturels ou d'édifices remarquables. Les prises de vues par drone sont aussi toutes indiquées pour mettre en valeur des biens immobiliers, des établissements touristiques, des bâtiments d'entreprises, ... mais également

pour suivre un chantier, faire des diagnostics thermiques, contrôler l'état de toitures, de falaises, de viaducs ou autres édifices monumentaux. Qu'il s'adresse aux particuliers, municipalités, architectes, ... et pourquoi pas aux pompiers, policiers, gendarmes ou assureurs, le drone offre une multitude de solutions que je peux aujourd'hui proposer aux Lozériens.

Depuis le début de l'année, je suis engagé dans la réalisation de nombreux films et photos sur le département. Je travaille aussi au drone en dehors de la Lozère, notamment pour de l'immobilier de prestige et du patrimoine. Je continue également mes reportages à l'étranger pour la presse et de grandes marques de l'industrie photographique. Je rentre de l'Ile Maurice et mon année se clôturera sous le signe de l'Afrique : après un "Coup de cœur" autour de mes portraits animaliers dans l'émission *Gouter Voir*, tournée au Château d'Orfeuillette et diffusée tout récemment sur France 3, je prépare un nouveau reportage qui aura lieu en Namibie.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent être titulaires d'un Manuel d'Activité Particulière et justifier de tous les diplômes, certificats, déclarations, autorisations et assurances professionnelles, exigés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la préfecture et le ministère des transports.

Le drone ("faux bourdon" en anglais) est un aéronef télécommandé qui emporte une charge utile. Auparavant uniquement destinés à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport, les drones étaient en général utilisés au profit des forces armées. De plus en plus souvent, ils se découvrent des applications civiles, voire de loisirs. La prise de vues aériennes par drone est très réglementée. Pour faire voler appareils photo et caméras, les télé-pilotes doivent